



SAMEDI 16 JANVIER, RESTONS MOBILISÉS POUR NOS LIBERTÉS !

La fin de l'année 2020 a été marquée par la mobilisation de centaines de milliers de salariés, de jeunes, de retraités, de militants syndicalistes, démocrates, citoyens, pour la défense des libertés individuelles et collectives, et le retrait de la proposition de loi sécurité globale. Dans l'Aisne, des centaines de manifestant se sont mobilisés dans l'action commune avec la CGT, FO, la FSU, Solidaires, la Ligue des Droits de l'Homme et la Libre Pensée 02, à Saint Quentin et Laon, les 28 novembre, 5 et 12 décembre.

EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2021, LE GOUVERNEMENT A-T-IL REVU SA COPIE ? LES REVENDICATIONS ONT-ELLES ÉTÉ SATISFAITES ? LOIN S'EN FAUT !

Le 4 décembre étaient publiés en catimini au Journal Officiel trois décrets élargissant les possibilités de fichage de certains services de police et de gendarmerie en lien avec la prévention d'atteintes à la sécurité publique et la sûreté de l'Etat, sur la base d'opinions politiques, d'appartenances syndicales, de données de santé, etc. Cette possibilité de fichage s'applique par ailleurs aux personnes morales qu'il s'agisse d'associations ou de syndicats en tant que tels.

Le 14 décembre 2020, une délégation CGT, FO, FSU, Solidaires, LDH et LP 02 s'est rendue auprès du Préfet de l'Aisne afin de l'alerter sur la dérive autoritaire dans laquelle ces mesures gouvernementales en matière de sécurité entraînent notre pays, et de lui porter l'exigence de retrait de la loi Sécurité Globale, d'abrogation des décrets sur le fichage, d'arrêt de l'état d'urgence et de rétablissement plein et entier des libertés de se réunir, de se rassembler et de manifester.

Pour le Préfet, la sécurité n'étant « pas un choix », mais « une obligation de l'Etat », et l'urgence sanitaire « (nécessitant) des mesures sans précédent car la société a changé », la « réalité » de la situation actuelle ne tiendrait pas tant dans une « dérive autoritaire » que dans une « dérive de violence » que « subissent les personnes les moins favorisées, pas seulement en termes de violence criminelle », de sorte qu'il y aurait en retour « une demande d'ordre républicain ». Quant aux fichiers, « c'est très utile, cela existe depuis longtemps » et « beaucoup d'affaires ont pu être élucidées grâce à des fichiers ». Ces derniers n'étant « que des outils, ce qui compte ensuite est la manière dont on les construit et dont on les utilise »... Autrement dit, tout est bien dans le meilleur des mondes, circulez, il n'y a rien à voir !

Début décembre, les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France et la Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés, ont déposé un recours en référé au Conseil d'Etat contre les décrets sur le fichage.

Le 5 janvier, le Conseil d'Etat a rendu une décision de REJET. Cette décision précise, au passage, que « la mention des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ainsi que des « données de santé révélant une dangerosité particulière » ne sauraient constituer en tant que telles des catégories de données pouvant faire l'objet d'un fichage mais que, dans l'hypothèse où des activités seraient susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat, il serait possible de fichier ces activités (et opinions ou appartenance) » (communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, SAF, SAM, GISTI, UNEF du 5 janvier 2021). **MAIS RIEN N'EST RÉGLÉ ! L'ATTEINTE PORTÉE AUX DROITS ET LIBERTÉS RESTE CONSÉQUENTE !**

Dans ces conditions, pour les organisations CGT, FO, FSU et Solidaires de l'Aisne, avec la Libre Pensée et la Ligue des Droits de l'Homme 02, les revendications demeurent entièrement à l'ordre du jour. Avec le collectif « Stop Sécurité Globale », elles considèrent que « tant que ces textes liberticides ne seront pas abandonnés, nous défendrons sans relâche nos libertés », et elles appellent les salariés, les privés d'emplois, les jeunes, les retraités, à se rassembler, dans le respect des précautions sanitaires, samedi 16 janvier 2021, à 11h00, place de l'Hôtel de Ville, devant le théâtre Jean Vilar, à Saint Quentin, pour :

- LA LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT D'URGENCE ET DES MESURES DE RESTRICTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ;
- L'ABANDON DE LA PROPOSITION DE LOI SUR LA « SÉCURITÉ GLOBALE » ET L'ABROGATION DES DÉCRETS SUR LE FICHAGE ;
- LE RÉTABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DES LIBERTÉS DE SE RÉUNIR, DE SE RASSEMBLER ET DE MANIFESTER.

Samedi 16 janvier,
RASSEMBLEMENT PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE, À SAINT QUENTIN !
RDV devant le théâtre Jean Vilar à 11H00



SAMEDI 16 JANVIER, RESTONS MOBILISÉS POUR NOS LIBERTÉS !



Loi « sécurité globale », décrets sur le fichage... Tant que ces textes liberticides ne seront pas abandonnés, nous défendrons nos libertés sans relâche ! Les organisations CGT, FO, FSU et Solidaires de l'Aisne, avec la Libre Pensée et la Ligue des Droits de l'Homme 02, appellent les salariés, les privés d'emplois, les jeunes, les retraités, à se rassembler, dans le respect des précautions sanitaires, **SAMEDI 16 JANVIER 2021, À 11H00**, place de l'Hôtel de Ville, devant le théâtre Jean Vilar, à Saint Quentin, pour :

- LA LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT D'URGENCE ET DES MESURES DE RESTRICTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ;
- L'ABANDON DE LA PROPOSITION DE LOI SUR LA « SÉCURITÉ GLOBALE » ET L'ABROGATION DES DÉCRETS SUR LE FICHAGE ;
- LE RÉTABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DES LIBERTÉS DE SE RÉUNIR, DE SE RASSEMBLER ET DE MANIFESTER.

Samedi 16 janvier,
RASSEMBLEMENT PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE, À SAINT QUENTIN !
RDV devant le théâtre Jean Vilar à 11H00